

EV/ev n° 2020-277

Monaco, le 23 février 2020

NOTE D'INFORMATION sur la COVID-19
Destinée aux Médecins

Cette note d'information, destinée aux Médecins de la Principauté de Monaco, propose une information claire et factuelle sur la COVID-19. Pour toute situation non prévue dans cette note, prière de contacter la Direction de l'Action Sanitaire (DASA).

1. Le virus et la maladie

Le nouveau coronavirus 2019-nCoV apparu fin décembre 2019 dans la ville de Wuhan (Chine) a été officiellement renommé SARS-CoV-2 et la pneumopathie qu'il provoque a reçu de l'OMS la dénomination COVID-19 (*Corona Virus Disease*).

La durée d'incubation de la COVID-19 est comprise entre 2 et 14 jours, ce qui signifie que si une personne exposée ne développe aucun symptôme en 14 jours, elle n'a pas été infectée.

Les symptômes de la COVID-19 sont :

- Maux de gorge
- Toux sèche
- Température élevée
- Frissons
- Douleurs musculaires
- Difficultés respiratoires

Un seul de ces symptômes suffit à évoquer le diagnostic.

Les personnes âgées ou présentant des comorbidités (diabète, déficit immunitaire, insuffisance respiratoire chronique, cancer...) sont plus susceptibles de présenter une forme grave.

2. Mode de transmission de la COVID-19

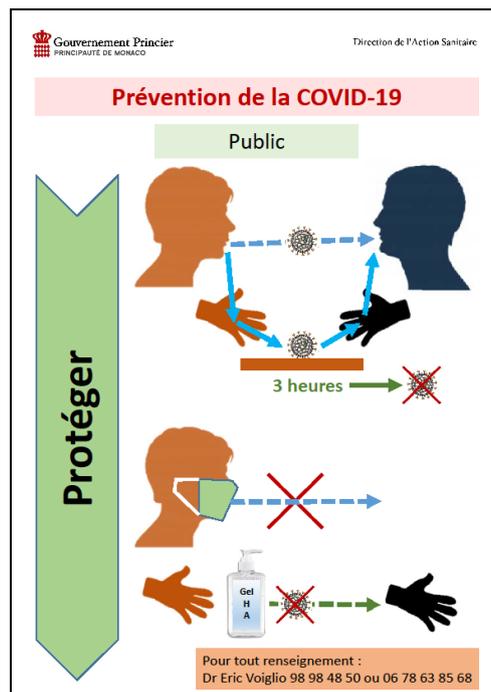
Une exposition rapprochée (moins de 2 mètres) avec une personne infectée est nécessaire à la transmission du virus. Le risque augmente avec la durée de l'exposition.

La transmission se fait par l'intermédiaire des gouttelettes de sécrétions respiratoires chargées de virus projetées lors de la toux ou du mouchage.

Il existe deux façons de s'infecter :

- Les sécrétions atteignent directement la bouche ou le nez des personnes à proximité (moins de 2 mètres),
- Une personne peut également s'infecter en touchant une surface ou un objet contaminé par des sécrétions respiratoires (poignée de porte, main que l'on serre...) puis en touchant avec la main la bouche, le nez ou les yeux.

Il n'y a à ce jour aucune preuve qu'une personne sans aucun symptôme puisse en contaminer d'autres.



3. Définition des cas

Définitions utiles (d'après Santé Publique France, adapté à Monaco):

- **Patient cas suspect** : personne dont on considère qu'elle pourrait répondre à la définition de cas (en attente de classement) ;
- **Patient cas possible** : patient cas suspect qui, après évaluation et classement par le médecin d'astreinte COVID-19 est considéré comme cas possible;
- **Patient cas confirmé** : patients cas possible avec un prélèvement biologique confirmant la présence du SARS-CoV-2 ;
- **Personne co-exposée** : personne exposée à la même source d'exposition virale que le cas possible ;
- **Personne contact** : personne ayant été en contact avec un « cas confirmé » avec différents niveaux de risque : négligeable, faible et modéré/élevé.

4. Comment prévenir la diffusion de l'infection

En l'absence de vaccin, la seule façon de ne pas s'infecter est d'éviter d'être exposé au virus.

Les mesures pour éviter la diffusion des virus respiratoires (dont la grippe) s'appliquent :

- Se laver souvent les mains avec de l'eau du savon pendant au moins 20 secondes. La désinfection avec une solution ou un gel hydro-alcoolique est également efficace.
- Se désinfecter les mains en quittant un moyen de transport en commun.
- Tousser ou se moucher dans un mouchoir à usage unique qui est immédiatement mis à la poubelle.
- Les médecins devraient se laver les mains
 - En quittant le domicile
 - En arrivant au cabinet ou au domicile d'un patient
 - En quittant le cabinet ou le domicile d'un patient
 - Après être allés aux toilettes
 - Avant d'absorber de la nourriture
- Ne jamais se toucher les yeux, le nez ou la bouche avec des mains non lavées ou désinfectées
- Eviter de s'approcher de personnes potentiellement infectées sans protection
- Nettoyer et décontaminer périodiquement les surfaces

Mettre à disposition des patients, dans la salle d'attente, du gel hydro-alcoolique pour tous les patients et quelques masques chirurgicaux à l'usage exclusif des patients présentant une infection respiratoire.

Le masque chirurgical empêche une personne infectée de transmettre la maladie. Il n'a aucun rôle dans la protection d'une personne non infectée. Le masque FFP2 est inefficace s'il est mal ajusté et son port est inconfortable. Un fit check doit être réalisé pour s'assurer de son étanchéité. Son port doit être associé à celui de lunettes, charlotte, sur-blouse, gants et sur-chaussures.

Gouvernement Princier
PRINCIPAUTÉ DE MONACO

Direction de l'Action Sanitaire

Suspicion de COVID-19

Port du masque FFP2

Le port du masque FFP2 n'est indiqué que si un **contact étroit** avec un patient suspect ou atteint d'une infection virale respiratoire est nécessaire comme en cas de **transport** ou de **soins**.

Une telle protection s'accompagne logiquement du port :

- de lunettes,
- de charlotte,
- de sur-blouse,
- de sur-chaussures,
- et de gants.

Secouriste / Soignant



Le "fit check" est indispensable : il doit y avoir une **dépression du masque lors de l'inspiration** qui confirme l'étanchéité périphérique.



FFP2 fit check sur [YouTube](#)

Service d'Hygiène Hospitalière / CENTRE HOSPITALIER PRINCESSE GRACE

Pour tout renseignement : MIS
Dr Eric Voiglio 98 98 48 50 ou 06 08 99 00 77

Protéger

Les personnes ayant séjourné ou transité en Chine, Hong-Kong, Macao, Singapour, Thaïlande, Japon, Corée, Taiwan ou Malaisie ou tout autre territoire à risque doivent mesurer leur température deux fois par jour. En cas d'apparition de fièvre ou de symptômes, elles doivent se confiner à la maison et contacter le 18.

Gouvernement Princier
PRINCIPAUTÉ DE MONACO

Direction de l'Action Sanitaire

Prévention de la COVID-19

Public

Vous avez séjourné ou transité en Chine, Hong-Kong, Macao, Singapour, Thaïlande, Japon, Corée, Taiwan, Malaisie, Lombardie ou Vénétie



Prenez votre température deux fois par jour.



Si vous ne vous sentez pas bien, que vous avez de la fièvre, mal à la gorge, que vous toussiez ou que vous êtes essoufflé :

 Restez chez vous

 Appelez le 18

Pour tout renseignement :
Inspection médicale des scolaires : 98 98 88 21

Protéger

5. Que faire si un de vos patients présente des symptômes et est susceptible d'être atteint de la COVID-19 (notamment en raison d'un voyage en Extrême Orient) ?

Gouvernement Princier
PRINCIPAUTÉ DE MONACO

Direction de l'Action Sanitaire

Suspicion de COVID-19

Fiche réflexe MEDECIN GENERALISTE

Le patient vous appelle pour un rendez-vous :

Exposition compatible et
Toux + Fièvre >38°C

Isolément à domicile

Appellez ou faites appeler les Sapeurs-Pompiers

112
18

Le patient se présente à votre cabinet :

Exposition compatible et
Toux + Fièvre >38°C

Appellez les Sapeurs-Pompiers

112
18

Pour tout renseignement : MISP
Dr Eric Voiglio 06 08 99 00 77

Dépister

Protéger

Si la personne est à son domicile, elle doit y rester et appeler le 18.

Gouvernement Princier
PRINCIPAUTÉ DE MONACO

Direction de l'Action Sanitaire

Suspicion de COVID-19

Rester chez soi :

Ne pas se rendre

- chez le médecin
- à l'Hôpital

Eviter tout contact

Appeler les Sapeurs-Pompiers de Monaco au 18 ou au 112

Si un transport vers un établissement de soins est décidé, il sera effectué par les Sapeurs-Pompiers de Monaco

Appeler les Sapeurs-Pompiers de Monaco

112
18

Secouriste / Soignant

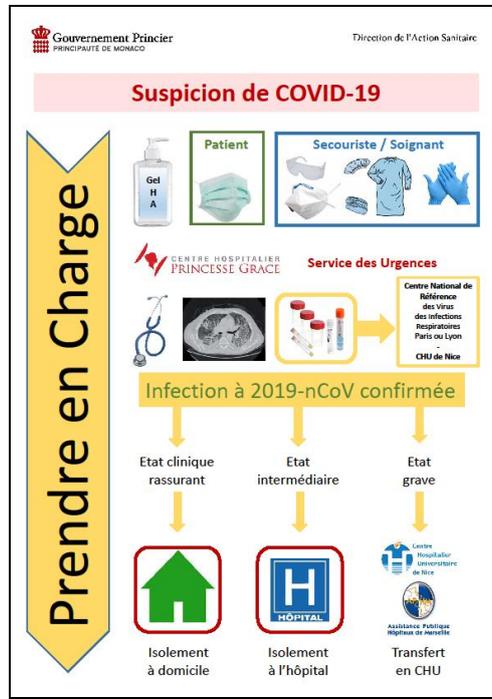
Patient

Gel H A

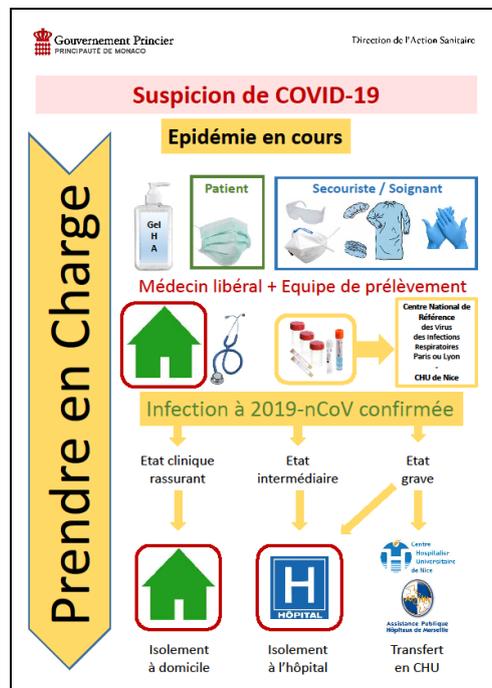
Protéger

6. Quelle est la stratégie de prise en charge ?

En début d'épidémie, la stratégie de prise en charge sera la suivante :



En phase d'épidémie confirmée la stratégie serait modifiée comme suit :



Les médecins généralistes seront donc sollicités soit pour la surveillance de patients à domicile, soit pour la phase initiale de diagnostic.

7. De quels moyens doit disposer le médecin ?

Il est recommandé que les professionnels de santé et tout particulièrement les médecins disposent :

- De masques chirurgicaux pour le patient « cas suspect » ;
- D'un appareil de protection respiratoire (APR) de type FFP2 ;
- De solution hydro-alcoolique (SHA) pour désinfecter les mains avant et après le soin et dès le retrait des gants ;
- De gants non stériles à usage unique ;
- De lunettes de protection en plus de l'APR FFP2 pendant un soin exposant, comme les soins respiratoires susceptibles de générer des aérosols ;
- **D'un thermomètre sans contact** pour la vérification de la température du patient.

En cas de difficultés d'approvisionnement, prendre attache avec la DASA.

8. Quelles actions mettre en œuvre devant un patient « cas suspect » voire « cas possible » ?

De façon générale, il est rappelé que la prise en charge en milieu de soins (visites, consultations, ...), d'un patient présentant des signes respiratoires infectieux (toux...) doit s'accompagner de la mise en place d'un masque chirurgical chez le patient et d'une désinfection de ses mains (solution hydro-alcoolique).

Devant toute suspicion de Covid-19, le médecin prenant en charge un patient (premier maillon de la chaîne de prise en charge) doit isoler le patient et se protéger. Il a la possibilité d'exclure le cas pour lequel à l'évidence la situation clinique ou l'exposition ne correspond pas à la définition de cas possible. **Il pourra au besoin s'appuyer sur une expertise collégiale via une conférence téléphonique, associant le 18/112 et le médecin d'astreinte du CHPG** qui l'aidera pour le classement du patient.

Si le patient classé cas possible a séjourné dans une salle d'attente, il convient de recenser les personnes présentes afin que la Direction de l'Action Sanitaire puisse évaluer le risque de contact en cas de confirmation de l'infection.

Dans cette hypothèse c'est les Sapeurs-Pompiers de Monaco qui seront chargés d'organiser le transport du patient vers le CHPG ou un autre établissement de santé habilité pour le Covid-19.

Le médecin fera l'objet d'une évaluation en tant que sujet contact et bénéficiera en fonction de cette évaluation des mesures d'accompagnement personnalisé des sujets contacts.

9. Quelles mesures prendre vis-à-vis des sujets contact ?

Est considéré comme sujet contact :

- Toute personne qui a touché ou qui est resté à moins de 2 mètres pendant plus de 15 minutes de la personne atteinte de COVID-19,
- Toute personne qui a parlé avec le malade de COVID-19,
- Toute personne qui a nettoyé sans protection des liquides biologiques du malade de COVID-19,
- Le groupe d'amis proches,
- Toute personne vivant dans le même domicile ou fréquentant le même dortoir que le malade de COVID-19.

Les sujets contact ne sont pas considérés comme infectés et la probabilité qu'ils puissent contaminer d'autres personnes est très faible, toutefois :

- Ils seront confinés à leur domicile pendant 14 jours,
- Ils prendront leur température 2 fois par jour,
- Ils seront suivis médicalement,
- Des tests biologiques pourront leur être faits pendant cette période.

Une liste exhaustive des sujets contact doit être communiquée au médecin inspecteur de santé publique.

Si un sujet contact développe la COVID-19 (fièvre ou symptômes ou test positif), il devient un cas confirmé, et l'enquête de santé publique s'élargit à la recherche des sujets contact.



Dr Eric J. VOIGLIO
 Médecin Inspecteur de Santé Publique
 Direction de l'Action Sanitaire

Numéros de téléphone utiles :

- Séjour ou transit en zone à risque depuis moins de 14 jours **et** symptômes : **18**
- Renseignements sur la COVID-19 en dehors de l'urgence : **98 98 48 50** ou 06 78 63 85 68